



Pôle Transitions et développement local

Décision n° 2024-286

Objet : Contrat pour l'achat d'un triporteur dans le cadre de la quatrième édition du budget participatif

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il incombe à la Ville de réaliser les projets issus de la quatrième édition du budget participatif de la Ville et d'accompagner le Centre Social et Culturel des Blagis dans son projet d'aller vers les habitants des Blagis pour les aider et les accompagner grâce à l'achat d'un triporteur,

Considérant que l'offre de l'entreprise « BOXNBIKE » répond à ces besoins,

APPROUVE le contrat avec l'entreprise « BOXNBIKE » domiciliée au 18 rue des Fossés, FERRIERE-EN-GATINAIS 45210 relatif à l'achat d'un triporteur.

DECIDE de le signer.

PRECISE que le montant est fixé à 11 253 € TTC avec un acompte de 50% lors de la commande.

Fait à Sceaux, le 19 septembre 2024



Philippe LAURENT